



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 18 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 janvier, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, Jean-Raymond SILLIERES, SAINTE FOIE Lydia, Cathy GIRARD, Jacques Michel VAISSE, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude ;

Excusé (es) : Cécile GUICHARD, MARTIN Michèle, DUFFORT Christopher ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Cathy GIRARD, est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Préparation budget 2022

Divers points sont discutés, en vue de l'élaboration prochaine du budget :

- Projet entretien de voirie :

Un montant important de dépenses a été consacré à l'entretien de la voirie en 2021 ; Il faut rappeler que la commune est en charge de 53 km de chemins à entretenir, cela devient de plus en plus difficile et représente une charge importante qui vient largement imputer le budget, par exemple sur l'année 2021 1/3 du budget est consacré à l'entretien des chemins (111 665 € sur un total de 326 758 € de dépenses).

Pour 2022 comme chaque année il conviendra d'établir des priorités, sachant que ne pourrons pas être réalisés la totalité des travaux que nous aimerions voir réalisés. Hors travaux de curages de fossés et de débroussaillage il est décidé de prévoir environ 55 000 € de travaux.

Les membres de la commission voirie, ont demandés des devis après un tour d'horizon effectué sur les chemins avec un technicien du syndicat voirie.



Mairie de BIRAN

- **Équipement scolaire**

Suite à la dernière réunion du RPI, et l'évolution des effectifs des enfants scolarisés sur les trois communes, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est fort possible qu'une deuxième classe soit installée à l'école de BIRAN.

Cela ne pose pas à proprement parler de difficulté particulière, nous sommes en capacité technique d'accueillir cette classe supplémentaire, il faut toutefois prévoir l'achat de tables et de chaises pour l'installation de cette classe supplémentaire. Montant évalué à 3 000 €.

- **Projet aménagement cour d'école**

Le conseil se prononce favorablement pour la poursuite de l'étude d'aménagement, ce qui permettra de commencer à solliciter les subventions possibles.

- **Travaux d'entretien bâtiments**

Il convient de prévoir la réparation d'une énorme gouttière sur le toit de l'église, les infiltrations d'eau endommageant la chapelle, une somme de 5 000 € est à prévoir pour effectuer les réparations.

- **Achat véhicule**

La commune ne possède qu'un seul véhicule qui est utilisé par l'agent d'entretien pour l'ensemble de ses missions. Ce véhicule, un petit camion plateau demande de plus en plus de travaux de réparations. Il avait déjà été envisagé l'acquisition d'un véhicule de type Berlingo ou Kangoo

Une somme de 3 000 € sera alloué pour une acquisition de ce type.

2. Point sur l'adressage.

La livraison de l'ensemble du matériel de signalisation est espérée pour fin février ou début mars, ce qui pourrait une installation dès ce printemps.

3. Questions diverses

Jacques-Michel VAISSE, informe le Conseil, que le projet d'installation des bornes WIFI devrait être concrétisé pour la fin juin ; ce qui permettra un accès WIFI dans quasi tout le village.

Information sur l'association des anciens combattants : Les membres de cette association envisagent la dissolution de cette dernière, et la redistribution des avoirs bancaires (qui sont faibles) à d'autres associations de la commune.

Porte drapeau : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va lancer les démarches pour rechercher un nouveau porte drapeau en remplacement de Monsieur Gilbert MACARY, ce dernier



Mairie de BIRAN

ayant demandé à être relevé de ces fonctions, cela devenant de plus en plus pénible d'un point de vue physique.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

La date du prochain conseil municipal : le 17 février 2022, à 20h30.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.